

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

petrdupaysdarles@ville-arles.fr

Liste des pièces adressées le /2021

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

CONSEIL SYNDICAL DU 21 DECEMBRE 2021

2021-042 - BUDGET PRIMITIF 2021- AUTORISATION DE PAIEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléant Présent	Procurations	Absents	
15	1	3	9	19

Présents

ACCM : Madame Marie-Rose LEXCELLENT, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Pierre RAVIOL, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Christian GILLES, Monsieur Fabien BOUILLARD ;

CCVBA : Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Bernard WIBAUX ;

TPA : Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN, Monsieur Gilles MOURGUES (suppléant) ;

Absents excusés

ACCM : Madame Laurie PONS, Monsieur Jean-Michel JALABET, Madame Françoise FAVIER, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Patrick de CAROLIS ;

CCVBA : Madame Anne PONIATOWSKI, 1 siège en attente d'attribution ;

TPA : Monsieur Yves PICARDA, Monsieur Max GILLES ;

Procurations

Madame Laurie PONS à Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Patrick de CAROLIS à Madame Corinne CHABAUD, Madame Anne PONIATOWSKI à Madame Pascale LICARI.

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



Chapitre et compte M 14	Ouvertures de crédits au BP 2021	Montants maxi autorisés (25 %)	Montants TTC d'autorisation de crédits
<u>Immobilisations corporelles</u> 20 - 204 20 - 2051	160 679,13 € 1 349,33 €	40 179,78 € 337,33 €	40 000,00 € 330,00 €
<u>Immobilisations incorporelles</u> 21 - 2184 21 - 2183	1 526,00 € 4 122,80 €	381,50 € 1 030,70 €	380,00 € 1 000,00 €
<u>Participations et créances rattachées</u> 261	2 000,00 €	500,00 €	500,00 €
<u>Autres immobilisations financières</u> 27638	23 996,00 €	5 999,00 €	5 900,00 €

1 – ADOPTER les propositions ci-dessus portant autorisation de Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du Budget 2022 du PETR.

La délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président

